

# Projet tuniso-suisse de propriété intellectuelle (TUSIP)

L'objectif du projet est de contribuer à conférer une protection efficace en matière de propriété intellectuelle aux entrepreneurs, créateurs, chercheurs et producteurs en Tunisie.

## Historique et contexte du projet

La Tunisie a fait des progrès considérables depuis sa transition politique initiée lors de la révolution du jasmin en 2011, puis confirmée par une nouvelle Constitution en 2014 et la création de nouvelles institutions. Alors que le pays a évolué vers une gouvernance démocratique, la transition économique n'a pas suivi le même rythme, ce qui a plongé le pays dans une crise conjoncturelle. Même si le principal défi réside dans la création d'emplois et l'encouragement de l'entrepreneuriat en vue de diversifier l'économie, les droits de propriété intellectuelle (DPI) ne sont pas encore suffisamment reconnus en tant que stratégie à valeur ajoutée dans divers secteurs de l'économie urbaine et rurale.

La nouvelle Constitution tunisienne stipule que « la propriété intellectuelle est garantie ». Par conséquent, la Tunisie dispose de législation sur la propriété industrielle, le droit d'auteur, les indications géographiques, les variétés végétales et les expressions culturelles traditionnelles et est partie à plusieurs conventions et traités internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle (PI).

La Tunisie a beau être signataire des principaux accords internationaux en matière de PI, disposer d'un cadre légal national en la matière ainsi que des institutions nécessaires pour la protection de la PI et participer à plusieurs accords de libre-échange, elle n'exploite pas encore les possibilités offertes par le système de PI. De plus, le pays n'a pas encore adopté de stratégie nationale de PI et les parties prenantes dans les domaines de la PI, de l'innovation et du transfert de technologie manquent encore de coordination.

Le projet TUSIP a été initié à la suite d'une demande du gouvernement tunisien auprès de la Confédération suisse. Il a été planifié en consultation avec les principales parties prenantes du système de PI tunisien dans le but de couvrir leurs besoins et priorités. Il vise à renforcer les capacités des secteurs public et privé tunisiens à bénéficier des DPI pour la croissance économique.

## Buts et objectifs

Présentant un grand intérêt pour la Tunisie, les buts et objectifs suivants ont été choisis pour être réalisés dans le contexte du projet TUSIP :

- mise en œuvre améliorée et efficace de la **législation en matière de PI** et de la stratégie nationale de PI pour contribuer à l'amélioration des conditions-cadres pour l'investissement et l'innovation;
- bon fonctionnement des **organismes chargés de l'enregistrement et de l'administration des DPI** et fourniture de services efficaces et conviviaux;
- renforcement des capacités des organismes DPI, des représentants du milieu universitaire et du secteur privé pour la **promotion, l'acquisition et l'utilisation des DPI** ainsi que **leur transfert** aux utilisateurs potentiels;
- renforcement des capacités nationales en matière d'**application des DPI**.

## Quelques données

### Durée du projet

Janvier 2022 – déc. 2025

### Budget total

1 500 000 CHF

### Organisme donateur

Secrétariat d'Etat à l'économie (**SECO**)

### Organisme de mise en œuvre

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (**IPI**)

### Principaux partenaires

- Ministère du Commerce et du Développement des Exportations (**MCDE**)
- Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (**INNORPI**)
- Direction Générale de la Production Agricole (**DGPA**)
- Organisme Tunisien des Droits d'Auteur et des Droits Voisins (**OTDAV**)

### Fiche signalétique de la Tunisie

Population : 11,7 millions d'habitants (2019)  
Superficie : 163 610 km<sup>2</sup>  
Croissance annuelle du PIB : 1,0 % (2019)  
PIB par habitant : 3317 USD (2019)

## Activités

Le projet TUSIP vise à contribuer à conférer une protection efficace en matière de PI aux entrepreneurs, créateurs, chercheurs et producteurs tunisiens. À cette fin, diverses activités seront mises en œuvre pour renforcer le **cadre légal en matière de protection de la PI**, notamment contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de PI, mettre à jour la **législation sur la PI et les indications géographiques (IG)** et **établir le cadre juridique nécessaire à la création d'organisations de gestion collective** en Tunisie.

En outre, des activités visant à **renforcer les capacités et la prestation de services** en matière d'enregistrement et d'administration par les principales autorités chargées de la PI sont prévues.

Pour répondre à la nécessité de sensibiliser aux DPI dans le but de les utiliser comme outil de développement économique, le projet se concentrera sur le **renforcement des capacités de l'Académie de PI** et des capacités des **organismes de promotion de l'innovation et des exportations** en matière de DPI et de **marketing national**. Il est également prévu d'accroître la **sensibilisation aux IG ainsi qu'à leur gestion** dans les secteurs agroalimentaires et artisanaux.

Finalement, le projet TUSIP collaborera avec le ministère du commerce et du développement des exportations (MCDE) et les autorités judiciaires et douanières tunisiennes, d'une part, en organisant des formations sur l'**inspection et la lutte contre le piratage et la contrefaçon** et, d'autre part, en soutenant l'élaboration de lignes directrices et de documents en la matière.

## Concordance avec les priorités générales de développement de la Tunisie

Le Plan national de développement 2016-2020 de la Tunisie vise à faire du pays un pôle économique, en misant sur la diversification de l'économie avec un grand potentiel d'exportation et de création d'emplois. Plus précisément, il vise à inciter l'innovation et la créativité en doublant le nombre de brevets et en portant les dépenses consacrées à la recherche scientifique à 1,2 % du PIB en 2020. Cet objectif devrait être atteint en accroissant la contribution apportée par la recherche scientifique et l'innovation technologique au développement social et économique et en renforçant les capacités et les ressources du système national de recherche et d'innovation.

La Tunisie vise à devenir un pionnier de l'économie numérique dans la région. Le plan national de développement susmentionné établit également un Plan National Stratégique Tunisie Digitale 2020. Dans ce contexte, la stratégie nationale STARTUP TUNISIA est formalisée par le Startup Act de 2019 et elle vise à faire de la Tunisie une base pour les start-up au carrefour de la région méditerranéenne, de la région MENA et de l'Afrique. La Tunisie est ainsi le premier pays africain à disposer d'une politique et d'un système d'encouragement des start-up.

Cependant, en dépit des politiques et des institutions réformistes, le système tunisien en matière d'innovation et de PI reste plutôt désarticulé et gagnerait à être structuré dans le cadre d'une stratégie nationale pour l'innovation et la PI.

Ainsi, bien que les lois et les institutions importantes en matière de PI existent en Tunisie, il est essentiel d'articuler et de coordonner le système national en matière de PI et de renforcer les capacités de ses parties prenantes à tirer parti des possibilités offertes par la PI pour la croissance socioéconomique.

## Bénéficiaires

Le gouvernement tunisien sera un partenaire et un bénéficiaire direct, notamment au travers du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations (MCDE), de l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Intellectuelle (INNORPI) relevant Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, de la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA) relevant du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime et de l'Organisme Tunisien des Droits d'Auteur et Droits Voisins (OTDAV) relevant du Ministère des affaires culturelles.

Parmi les autres bénéficiaires directs figurent certaines parties prenantes du système national de PI, notamment l'Office National de l'Artisanat (ONAT), l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR), la Direction Générale des Douanes Tunisiennes, le Centre d'Études Juridiques et Judiciaires (CEJJ), les bureaux de transfert de technologie, des représentants du secteur privé, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis et d'autres utilisateurs de la technologie et de l'innovation tels que les instituts de recherche et les universités, les consultants en PI (avocats spécialisés en PI, consultants en transfert de technologie), les syndicats d'artistes ainsi que certaines associations de producteurs d'IG et d'utilisateurs de droits d'auteur.

### Pour plus d'information, contactez

Zeinab Ghafouri, coordinatrice de projet TUSIP, Berne, Suisse : [Zeinab.Ghafouri@ipi.ch](mailto:Zeinab.Ghafouri@ipi.ch) • +41 31 377 72 08  
Safa Najjar, Associée de projet TUSIP, Tunis, Tunisie : [Safa.Najjar@swisscontact.org](mailto:Safa.Najjar@swisscontact.org)  
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle – IPI : [www.ipi.ch](http://www.ipi.ch)